

ALLOCUTION – M^e LISE GIRARD
CÉRÉMONIE D'ASSERMENTATION
ET DE PRÉSENTATION DU TMF

6 septembre 2016

Formule de salutation :

- Honorable Nicole Duval Hesler, juge en chef du Québec
- Honorable Élisabeth Corte, juge en chef de la Cour du Québec
- Distingués invités

Préambule

Dans un premier temps, j'aimerais remercier chaleureusement la Juge en chef du Québec, l'honorable Duval Hesler, et son équipe de nous accueillir en ce lieu si magnifique! L'édifice Ernest-Cormier est un réel joyau architectural. Cette salle, Louis-H. Lafontaine, est un lieu empreint d'histoire et impose un respect digne de la Cour d'appel du Québec. C'est si généreux de votre part de nous donner accès et de partager ces lieux avec nous.

Dire que nos démarches initiales, afin de trouver un endroit près du Palais de justice de Montréal pour célébrer la présente cérémonie, visaient à faciliter la présence de madame la juge en chef Corte qui avait gentiment accepté de m'assermenter et qui avait un engagement immédiatement après. Nous n'aurions jamais espéré que par un concours de circonstances, nous puissions avoir accès à ces lieux, et par surcroît, bénéficier également de la présence de la juge en chef du Québec. Sans le savoir, madame la juge Corte, vous nous avez offert cette belle opportunité. Nous vous en remercions!

Comme je l'ai dit à mon équipe à plusieurs reprises...nous sommes **vraiment privilégiés!**

Allocution

C'est un grand honneur - et un réel plaisir - de participer et de procéder aujourd'hui à l'assermentation officielle des membres du Tribunal administratif des marchés financiers.

Au-delà de l'assermentation des juges administratifs, nous tenions à saisir l'opportunité de vous présenter et de vous faire connaître le Tribunal.

Comme M^e Carluccio l'a mentionné précédemment, la loi constitutive du Tribunal a récemment été amendée afin, notamment, de changer son nom, pour le Tribunal administratif des marchés financiers, soit une appellation plus représentative de sa mission au sein de la place financière au Québec. Ce nom lui permet d'établir clairement ses fonctions exclusivement juridictionnelles. Merci à tous ceux qui ont travaillé à ces modifications, je souligne la présence de M. Pierre Rhéaume du Ministère des Finances.

L'architecture réglementaire des marchés financiers au Québec est conçue de manière à garantir l'exercice des fonctions quasi judiciaires du Tribunal de manière impartiale et indépendante, et ce, dans le respect des règles de justice naturelle. Nous pouvons en être fiers.

De plus, ces récentes modifications législatives sont venues officialiser l'assermentation des membres du Tribunal administratif. Il s'agit d'une mesure, dont la nature plus que symbolique, a pour objectif de concrétiser l'impartialité institutionnelle du Tribunal. Aussi, cette mesure réaffirme publiquement l'importance du rôle rempli par ses juges administratifs et le caractère déterminant qu'accorde le législateur à la mission du Tribunal pour la protection du public dans le secteur des marchés financiers.

Mes collègues et moi-même sommes forts conscients des devoirs qui nous sont confiés - c'est à la fois avec une grande fierté, mais aussi avec une grande humilité - que nous les acceptons formellement

devant vous. Par votre présence aujourd'hui, vous êtes tous témoins de cet engagement, et nous vous en remercions.

Il n'y a pas plus grand honneur que d'accepter- en présence de ses pairs - de servir l'intérêt public au meilleur de ses connaissances et de ses compétences.

À titre de présidente et membre du Tribunal, je réaffirme aujourd'hui publiquement que je veillerai, avec mes collègues, à ce que l'importante mission du Tribunal soit dûment remplie.

De plus, je tiens à préciser l'importance que joue le droit administratif dans notre société. Les 15 tribunaux administratifs, de par leur spécialisation respective, constituent des forums accessibles aux justiciables, pour que leur cause soit entendue lors d'une audition publique et impartiale et soit ultimement tranchée par des juges administratifs ayant une expertise pointue dans le domaine visé. En ce sens, le rôle des tribunaux administratifs, qui agissent en première instance, sous la surveillance et le contrôle des tribunaux judiciaires, est non négligeable dans la grande famille de la justice au Québec.

Certains d'entre vous le savent peut-être, j'ai l'honneur de présider le Regroupement des présidents des tribunaux administratifs du Québec, je salue la présidente de la Régie du logement, M^e Anne Morin. Vous devriez voir tout le travail qui s'accomplit dans les différents tribunaux administratifs et leur engagement d'offrir des services de qualité afin de répondre, souvent, à un volume impressionnant de demandes. Je suis fière de travailler avec vous à promouvoir et à faire reconnaître davantage la justice administrative.

Pour revenir au Tribunal administratif des marchés financiers, pour vous présenter brièvement nos compétences juridictionnelles, le Tribunal est appelé à trancher dans trois grandes catégories de demandes :

- **mesures conservatoires;**
- **mesures administratives;** et

- en matière, **de révision de décisions.**
- Nous entendons un bon nombre de dossiers en **mesures conservatoires**, dites d'urgence, telles que des ordonnances de blocage et des interdictions d'opérations;
- Nous rendons des **mesures administratives** lorsque des manquements sont démontrés, telles que des pénalités administratives pouvant aller jusqu'à deux millions de dollars par manquement; et enfin
- Nous **révisons des décisions** rendues par des régulateurs et des organismes d'autoréglementation.

Le Tribunal administratif a de beaux projets en élaboration.

Certains ont déjà vu le jour, l'un des premiers est l'instauration du Comité de liaison mis sur pied avec la participation active du Barreau de Montréal, que je salue. D'ailleurs, je remercie chacun des membres du Comité de liaison, majoritairement présent aujourd'hui, dont la présidente du Comité de liaison, M^e Sophie Melchers. Merci à tous de votre engagement et de votre collaboration. Nos échanges au sein du Comité sont constructifs. Ils nous permettent d'améliorer le fonctionnement du Tribunal.

Aussi à titre d'exemple, je note la mise en place de la chambre de pratique qui a notamment amélioré l'efficacité de la gestion du rôle et la fixation des audiences dans les meilleurs délais ainsi que le projet pour la mobilité du Tribunal ayant pour but d'accroître l'accessibilité partout en province.

Enfin, actuellement, nous travaillons très fort à finaliser la réforme de nos règles de procédure pour les actualiser et les moderniser.

En lien avec cette modernité, nous avons un autre grand chantier en cours : nous poursuivons activement la mise en place de notre projet de gestion électronique de la preuve. Cela vise autant la transmission des procédures et des pièces, que la tenue des audiences sur support électronique. Le Tribunal souhaite, ultimement, tenir des

audiences sans papier. Le Tribunal tient à se parfaire en matière technologique afin de se rendre plus fonctionnel et compatible avec la réalité numérique du monde d'aujourd'hui. Ces changements s'inscrivent dans la vision d'améliorer en continu nos services.

L'ensemble des projets réalisés par le Tribunal administratif ont eu pour effet d'améliorer l'efficacité et la gestion des activités de celui-ci, tout en permettant d'accroître l'accessibilité à la justice. Merci aux anciens présidents, vice-présidents et aux employés du Tribunal de nous avoir permis de continuer à bâtir sur des bases solides. Je tiens à saluer, M^e Guy Lemoine, le président fondateur du Tribunal.

Le Tribunal administratif des marchés financiers doit demeurer à l'écoute des besoins, faire preuve d'innovation et conserver son dynamisme pour être toujours à l'affût de rendre une justice de qualité.

Remerciements

En terminant, j'aimerais de nouveau remercier la juge en chef du Québec, l'honorable Duval Hesler de nous faire l'honneur de prendre part à la présente cérémonie. Je vous remercie également pour votre allocution d'ouverture.

Aussi, je remercie bien particulièrement l'honorable Élisabeth Corte qui a bien voulu procéder à mon assermentation. C'est vraiment un honneur d'avoir prêté serment devant vous. Je vous remercie également pour vos bons mots à mon égard.

Je tiens à remercier, M^e Pascal Pommier et Mme Manon Poitras de la Cour d'appel, qui lors de la visite des lieux, nous ont aimablement accueillis. Ils ont été d'un soutien constant tout au long de l'organisation facilitant grandement la réalisation de cet événement.

Aux intervenants qui gravitent autour du Tribunal, vous avez tous un rôle important à remplir pour un juste équilibre des positions et une représentation professionnelle des intérêts de chacune des parties. Merci de contribuer également à une justice de qualité.

Je profite de l'occasion pour remercier tous les membres de l'équipe du Tribunal. Votre dévouement et votre engagement font toute la différence. Je suis vraiment privilégiée de travailler avec chacun d'entre vous. Je suis privilégiée de travailler avec des personnes aussi compétentes qui se donnent pleinement, toujours prêtes à se dépasser. Vous devriez voir tout le support apporté par la Direction de l'administration et de la Direction des affaires juridiques pour permettre au Tribunal de bien remplir ses fonctions. Merci!

Merci également à mes collègues, vice-présidents et membres du Tribunal, M^e St Pierre, M^e Cristel et M. Labelle, pour votre sens du devoir et votre engagement aux activités du Tribunal.

Vous me permettez, en terminant, de remercier tout particulièrement ma famille et mes amis, d'être présents aujourd'hui. Votre présence est très significative pour moi. Vous ne pouvez pas savoir combien je suis heureuse de vous compter parmi nous. Vous avez été les témoins de ma passion et de mon dévouement pour cette profession.

Maude, merci d'être ma fille, merci d'être dans ma vie, tu es mon essence. Grâce à toi, j'évolue chaque jour pour devenir une meilleure personne, un meilleur être humain.

À chacun d'entre vous, je vous remercie chaleureusement pour votre présence à cette cérémonie d'assermentation.

Je cède maintenant la parole à M^e Carluccio pour la clôture de celle-ci.